

Délibération n°2025-06-17-27-CA

Relative à la déclaration d'inutilité et à la restitution à la ville d'Aix de l'hôtel Maynier d'Oppède rue Gaston de Saporta

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2025-06-17-04 du Conseil d'administration relative à la déclaration d'inutilité de l'hôtel Boyer Fonscolombes rue Gaston de Saporta,

Considérant que le site de Saporta à Aix-en-Provence, se compose de deux bâtiments, l'hôtel Boyer de Fonscolombes et l'hôtel Maynier d'Oppède,

Considérant que ce site présente des désordres structurels qui ont abouti à la prise de plusieurs arrêtés de fermeture de locaux permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur l'intégralité du site immobilier,

Considérant que l'hôtel Maynier d'Oppède est la propriété de la ville d'Aix-en-Provence,

Considérant que ce bâtiment est mis à disposition de l'établissement depuis 1845,

Considérant que cet immeuble demeure en l'état inadapté aux activités actuelles de l'établissement,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

CONSTATE l'inutilité effective de l'ensemble immobilier « Hôtel Maynier d'Oppède » situé 23 rue de Gaston de Saporta, 13100 Aix-en-Provence (parcelle AS numéro 46).

Article 2 :

PRONONCE la désaffectation de cet ensemble immobilier.

Article 3 :

AUTORISE la restitution du bien à la Ville d'Aix-en-Provence dès finalisation des opérations de déménagement du mobilier présent dans le bâtiment.

Cette délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 1 abstention des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 26/06/2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 26/06/2025